

## **Conditions générales :**

### **1. Généralités**

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes les prestations fournies par Ordifuté Informatique Studer Christian (ci-après Ordifuté). Notamment la vente de matériel informatique, ainsi que l'installation, la réparation et la maintenance de matériel informatique.

### **2. Prix et prestations**

En fonction des fréquentes variations de prix dans le domaine informatique. Ordifuté se réserve le droit de modifier les prix définitifs en fonction du prix recommandé par les fabricants au moment de l'achat de matériel par Ordifuté.

L'ensemble des frais d'installation et de configuration est indiqué dans l'offre. Toutes les prestations non expressément précisées dans l'offre sont facturées au prix horaire.

Le prix horaire pendant les heures de bureau est de CHF 160.- Le temps de déplacement n'est pas facturé. Les prestations fournies par Ordifuté dans le cadre du contrat d'entreprise ne donnent droit à aucune garantie. Toutes les prestations qui ne sont pas expressément mentionnées dans l'offre, dans le contrat ou dans les présentes conditions générales ne font pas partie des prestations à fournir par Ordifuté.

### **3. Offre**

Ordifuté se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute commande, dans un délai de 10 jours dès la ratification du contrat, à compter du jour où elle a pu prendre connaissance des conditions faites par ses fournisseurs.

Les offres de vente faites par Ordifuté ne lient cette dernière qu'à concurrence d'un délai de 5 jours dès la date d'émission de l'offre.

### **4. Limitations de prestations**

L'exécution des obligations contractuelles d'Ordifuté est subordonnée à une utilisation appropriée (selon la documentation fournie et/ou les instructions données par Ordifuté) par le client de tout le matériel et les logiciels livrés par Ordifuté et ne s'étend pas à celui et ceux qui auraient été modifiés sans l'accord d'Ordifuté, Dans le même sens, Ordifuté ne répond pas de défauts survenus sur le matériel ou les logiciels lorsqu'ils ont été manipulés de manière inappropriée ou réparés par le client ou par des tiers.

Ordifuté ne porte aucune responsabilité en ce qui concerne l'exécution de l'installation lorsque les produits et logiciels n'ont pas été installés par lui.

Ordifuté ne procédera à l'installation de licences tierces uniquement si celles-ci sont reconnues comme étant officielles.

Le client porte a responsabilité quant à la provenance des licences tierces fournies par lui même.

### **5. Intervention**

Sauf accord entre Ordifuté et le client, les heures d'intervention sont effectuées pendant les jours ouvrables, soit, entre 8h30 et 12h00 et entre 13h30 et 17h30.

En dehors de ces périodes, les heures d'intervention sont facturées de 150% à 200% du prix horaire plus CHF 50.- pour le déplacement à l'intérieur du canton de Neuchâtel, en dehors du canton de Neuchâtel, il sera compté un supplément de CHF 1.- par km.

### **6. Livraison et délai de livraison**

Si le client refuse de prendre livraison du matériel, Ordifuté pourra, après mise en demeure, réclamer à titre de dommages-intérêts, une indemnité égale à 20% du prix d'achat.

Les délais de livraison sont donnés directement par le fabricant. Ordifuté reporte ceux-ci directement sur l'offre et ne peut être tenue responsable des retards occasionnés.

En cas de retard dans la livraison, le client n'aura la possibilité de résoudre le contrat que si le retard dépasse de 1 mois la date contractuelle de livraison prévue. L'annulation doit être notifiée à Ordifuté par avis recommandé.

### **7. Avis des défauts**

L'avis d'un défaut ne sera pris en considération que s'il intervient par écrit dans les 10 jours à compter du moment où le défaut a été découvert.

Dans tout les cas, l'avis des défauts ne sera pas pris en compte s'il s'est écoulé 3 mois à compter du jour où le matériel a été livré, installé ou réparé (délai de prescription).

### **8. Garantie**

Les termes et les conditions de garantie liés aux produits des fabricants indiqués sur les différents documents commerciaux et livrés, installés ou réparés par Ordifuté, restent du ressort des fabricants.

Ordifuté exclut toute garantie pour ces produits et cède au client les droits découlant de la garantie qu'il a à l'encontre des fabricants. Ainsi Ordifuté facturera au client les frais de port nécessaires au renvoi des machines au fabricant.

### **9. Responsabilité**

Le client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires (sauvegarde) avant toute intervention d'Ordifuté sur du matériel préexistant et contenant des données.

Ordifuté exclut toute responsabilité pour d'éventuels dommages subséquents ou pertes de données survenus au cours de l'installation de nouveau matériel informatique avec du matériel préexistant, ainsi que lors de la maintenance et la réparation dudit matériel.

Ordifuté ne saurait être tenue responsable du dommage que constitue pour le client des pertes de chiffre d'affaire ou des bénéfices non réalisés suite à la perte ou au traitement défectueux des données et de logiciels ou à l'endommagement de support de données.

### **10. Résiliation**

Ordifuté est en droit de résilier les accords conclus pour les motifs suivants:

- \_ si le client a été déclaré en faillite ou si le client est soumis à une procédure de concordat judiciaire ou extrajudiciaire
- \_ si le client ne s'acquitte pas des paiements dus dans les délais
- \_ pour de justes motifs

Dans ces cas, le contrat prend fin avec effet immédiat.

### **11. Paiement**

Les conditions de paiement sont à 10 jours nets.

Un intérêt de retard de 5% l'an sera perçu en sus à compter de la date du 1er rappel.

### **12. Interdiction de compenser**

Le client n'est pas en droit de compenser ses dettes à l'égard d'Ordifuté avec d'éventuelles créances détenues à son encontre.

### **13. Modification des conditions générales**

Ordifuté se réserve le droit de modifier les présentes conditions en tout temps. Ordifuté communiquera ces modifications par voie de circulaire ou par tout autre moyen.

### **14. Droit applicable**

Le droit applicable est le droit interne suisse.

### **15. Election de For**

Les parties conviennent que tous les litiges pouvant intervenir entre elles, quant à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, seront portés devant le tribunal compétent du canton de Neuchâtel, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.

### **16. Ratification**

Par sa signature, le client déclare accepter les termes du contrat et les présentes conditions générales.